

Pièce n°4

### Contribution déposée par l'association "La tête dans le sable" latetedanslesable@retzien.fr

Voici la liste des 40 questions déposées sur la plateforme lors de la consultation de janvier qui n'ont reçu aucune réponse. Ces nombreuses questions ont été oubliées : les mêmes documents ont été déposés pour cette nouvelle phase de "concentration préalable". Aucun éclairage supplémentaire n'a été apporté, aucun bilan de la consultation n'a été tiré. Les voici reprises :

- Qui a un droit de regard sur les obligations des carrières?
- Les plans que nous pouvons voir ne sont pas complets car les 2 exploitants envisagent de s'étendre bien plus.
- On ne voit pas le projet de RD117
- Stérilité des terres après exploitation par les carrières
- Quid de la biodiversité?
- Quid des compensations financières?
- Combien de fermes solaires ?
- D'autres alternatives que les sablières et le maraîchage sur ces terres
- Quel est l'intérêt général des carrières au niveau environnement?
- ... Y-a-t-il une "hiérarchisation" de l'intérêt général?

#### Remarques supplémentaires LTDLs :

- Les chiffres de l'emploi ne sont fondés que sur les estimations des exploitants. On note par ailleurs qu'au mieux il y a maintien de l'emploi lié aux carrières... Donc aucune création et par ailleurs destruction d'emplois agricoles.
- Le seul transport du sable émet 10 fois moins de GES que la fabrication du ciment nécessaire pour le compléter : c'est le béton qu'il faut regarder d'abord dans sa globalité !
- L'intérêt général sera donc "démontré à l'Etat par les carrières", mais localement nous ne le verrons donc jamais !

- La plantation de haies autour des hameaux peut bien sûr être réalisée en dehors de tout projet d'extension de carrières. Les habitants, les agriculteurs, les associations et les communes savent le faire.
- L'impact provoqué sur la nappe d'eau par les carrières laissera d'ailleurs probablement peu de chance aux jeunes arbustes pour s'implanter durablement...

Quel choix faisons-nous : l'approvisionnement en sable pour le béton et le maraîchage industriel, ou la ressource en eau pour les générations futures?

'Je préconise juste d'attendre une relaxe totale avant de vous accorder une quelconque aide pour votre développement.  
Remarque LTDLs : depuis cette question, Lafarge a été mis en examen le 18 mai 2022 pour "complicité de crime contre l'humanité"

#### Article OF

La construction et le maraîchage ne peuvent se faire sans ces centaines de milliers de tonnes de sable

Il faudrait peut-être se poser la question de préserver un environnement qui s'autorégule et fonctionne (une prairie), plutôt que d'en faire un trou qu'on va remplir d'eau à terme (une sablière) tout en gagnant pas mal de sous au passage.

#### Remarques LTDLs (voir aussi ligne 27) :

Quel que soit le sol au-dessus de la nappe, elle sera bien mise à nu. Cette réserve va donc s'évaporer dans les proportions indiquées par notre association.

=> Comme précisé lors de la réunion publique par le président et le vice-président de la CLE : attendions les études HMUC et le PTGE avant d'aller plus loin !

- Jusqu'où irons-nous en consommation d'espaces agricoles et/ou naturels ? y compris en espaces agricoles "pérennes" dûment répertoriés dans le SCOT du Pays de Retz.

- Jusqu'à quand faudra-t-il creuser le sol et le sous-sol, altérer la qualité et la quantité des eaux souterraines ? ici la nappe phréatique des Sables, d'importance avérée pour le bassin versant de Grand-Lieu, alors que le problème de la ressource en eau devient de plus en plus crucial.

- Jusqu'où ira la transformation de nos équilibres environnementaux ? de notre qualité de vie ?

Les exploitants ne font que favoriser les circuits longs, à l'heure où nous devons repenser les circuits courts

C'est l'offre qui va entraîner la demande... Quels sont aujourd'hui les besoins précis en sable, argumentés et discutés? Pour les entreprises du BTP, ouvrir une carrière, c'est aussi s'assurer une présence sur le territoire, c'est avoir des nouveaux marchés.

Nuisance propres au site mais quelles nuisances seront aussi transférées : artificialisation des sols, bétonisation à outrance...

- On a beau regarder dans les différents documents, il est difficile de s'y retrouver dans toutes les surfaces des 2 projets GSM et LafargeHolcim cumulés : entre les zones d'extractions actuelles, celles projetées, celles à remblayer, celles qui resteraient des plans d'eau, les boisements, les zones naturelles (donc remblayées mais pas agricoles?), les zones tampons avec les hameaux...

- Pas de carte globale des 2 projets cumulés

- Pas d'explication sur la remise à l'agriculture de 66ha : quabnd? Comment? Avec quels déchets? Provenant d'où? Quels contrôles?

Les emplois annoncés sont peu identifiés. Transferts de postes ? Emplois précaires ? Sous-traitance ? S'agit-il d'emplois qualifiés ? d'emplois non dangereux ?

Aucune réponse sur ces questions fondamentales de la nappe et de la ressource en eau... N'est-ce pas le 1er intérêt général de toute la population?

Remise en état du site : différence entre promesses et réalité

- Quel bilan carbone précis et détaillé de l'activité de GSM et Lafarge intégrant un scope 3? Il n'a pas été communiqué. Les chiffres communiqués par GSM précise bien que l'empreinte des ciments les moins émetteurs est de 300g CO2/kg... Ce qui n'est pas le cas des ciments Calcia ou Lafarge qui en émettent près de 2 fois plus. Pour rappel, le transport du sable ne représente que 10% des GES émis dans le cadre de la fabrication du ciment qu'il faudra lui ajouter. Autoriser les extensions de carrières, c'est maintenir une industrie du passé fortement émettrice de GES.

- Quelle est la source des chiffres communiqués pour l'empreinte carbone du bois?

le béton qu'il faut regarder dabns sa globalité !

- L'intérêt général sera donc "démontré à l'Etat par les carriers", mais localement nous ne le verrons donc jamais !

- La plantation de haies autour des hameaux peut bien sûr être réalisée en dehors de tout projet d'extension de carrières. Les habitants, les agriculteurs, les associations et les communes savent le faire.
- L'impact provoqué sur la nappe d'eau par les carrières laissera d'ailleurs probablement peu de chance aux jeunes arbustes pour s'implanter durablement...

Quel choix faisons-nous : l'approvisionnement en sable pour le béton et le maraîchage industriel, ou la ressource en eau pour les générations futures?

'Je préconise juste d'attendre une relaxe totale avant de vous accorder une quelconque aide pour votre développement. Remarque L TDLS : depuis cette question, Lafarge a été mis en examen le 18 Mai 2022 pour "complicité de crime contre l'humanité"

#### Article OF

La construction et le maraîchage ne peuvent se faire sans ces centaines de milliers de tonnes de sable

Il faudrait peut-être se poser la question de préserver un environnement qui s'autorégule et fonctionne (une prairie), plutôt que d'en faire un trou qu'on va remplir d'eau à terme (une sablière) tout en gagnant pas mal de sous au passage.

Remarques L TDLS (voir aussi ligne 27) :

Quel que soit le sol au-dessus de la nappe, elle sera bien mise à nu. Cette réserve va donc s'évaporer dans les proportions indiquées par notre association.

=> Comme précisé lors de la réunion publique par le président et le vice-président de la CLE : attendions les études HMUC et le PTGE avant d'aller plus loin !

- Jusqu'où irons-nous en consommation d'espaces agricoles et/ou naturels ? y compris en espaces agricoles "pérennes" dûment répertoriés dans le SCOT du Pays de Retz.

- Jusqu'à quand faudra-t-il creuser le sol et le sous-sol, altérer la qualité et la quantité des eaux souterraines ? ici la nappes phréatique des Sables, d'importance avérée pour le bassin versant de Grand-Lieu, alors que le problème de la ressource en eau devient de plus en plus crucial.

- Jusqu'où ira la transformation de nos équilibres environnementaux ? de notre qualité de vie ?

Les exploitants ne font que favoriser les circuits longs, à l'heure où nous devons repenser les circuits courts

C'est l'offre qui va entraîner la demande ... Quels sont aujourd'hui les besoins précis en sable, argumentés et discutés ? Pour les entreprises du BTP, ouvrir une carrière, c'est aussi s'assurer une présence sur le territoire, c'est avoir des nouveaux marchés.

Nuisance proptees au site mais quelles nuisances seront aussi transférées : artificialisation des sols, bétonisation à oufrance...

- On a beau regarder dans les différents documents, il est difficile de s'y retrouver dans toutes les surfaces des 2 projets GSM et LafargeHolcim cumulés : entre les zones d'extractions actuelles, celles projetées, celles à remblayer, celles qui resteraient des plans d'eau, les boisements, les zones naturelles (donc remblayées mais pas agricoles?), les zones tampons avec les hameaux...

- Pas de carte globale deds 2 projets cumulés

- Pas d'explication sur la remise à l'agriculture de 66ha : quabnd? Comment? Avec quels déchets? Provenant d'où? Quels contrôles?

Les emplois annoncés sont peu identifiés. Transferts de postes ? Emplois précaires ? Sous-traitance ? S'agit-il d'emplois qualifiés ? d'emplois non dangereux ?

Aucune réponse sur ces questions fondamentales de la nappe et de la ressource en eau... N'est-ce pas le 1er intérêt général de toute la population?

Remise en état du site : différence entre promesses et réalité

- Quel bilan carbone précis et détaillé de l'activité de GSM et Lafarge intégrant un scope 3? Il n'a pas été communiqué. Les chiffres communiqués par GSM précise bien que l'empreinte des ciments les moins émetteurs est de 300g CO2/kg... Ce qui n'est pas le cas des ciments Calcia ou Lafarge qui en émettent près de 2 fois plus. Pour rappel, le transport du sable ne représente que 10% des GES émis dans le cadre de la fabrication du ciment qu'il faudra lui ajouter. Autoriser les extensions de carrières, c'est maintenir une industrie du passé fortement émettrice de GES.

- Quelle est la source des chiffres communiqués pour l'empreinte carbone du bois?

Voir aussi ligne 35

Peut-on à la fois sonder et influencer ? C'est d'une éthique douteuse.

Les conséquences de la destruction des écosystèmes se fait sentir désormais dans notre quotidien. Avant d'avoir encore plus de précisions sur ces liens de causes à effets, il est grand temps de freiner ces activités.

- Quelle est l'étude concernant la biodiversité citée par Lafarge? Danger à ce que les études mal interprétées servent de caution à faire l'inverse...

- Carrières = réservoir de sangliers

Aucune réponse de Lafarge sur cette question pourtant si esentielle... Alors, ciment bas carbone ou Green washing?

Effet cocktail lié à de multiples pollutions : on peut avoir le même raisonnement sur la qualité de l'eau, de l'air, de l'économie locale, etc. En gros, qu'est ce que tout cela produit dans la durée ?

Valider l'extension des sablières c'est appuyer sur l'accélérateur de l'expansion incontrôlée du maraîchage industriel. Est-ce cela que nous voulons pour notre territoire demain?`

Que souhaitons-nous vraiment transmettre aux générations futures?